

MAIRIE DE MOLOY  
6, rue de la Commune  
Tel : 03 80 75 17 02 – [mairie.moloy@orange.fr](mailto:mairie.moloy@orange.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 13 novembre 2018 à 19h00

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize novembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

**Présents** : Florian **PAQUET**, Julien **CHERVIER**, Boris **LAMOTTE**, Fabrice **LANIER**, Odile **POBELLE**, Dominique **FAUCHET**, Marina **CHARALAMBIDIS**.

**Excusés** : Emmanuel **ORRY**, Denis **JUNG** (donne pouvoir à Marine **CHARALAMBIDIS**).

La séance est ouverte à 19h00.

### Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

### Présentation du dispositif de participation citoyenne par la Gendarmerie

La Gendarmerie d'Is-sur-Tille est venue présenter en détail le dispositif de « Participation citoyenne » au Conseil Municipal de Moloy.

L'objectif est de proposer à la commune la signature d'une convention tripartite, entre la Mairie, la Préfecture et la Gendarmerie, dans laquelle des citoyens référents et volontaires seraient nommés. Leur mission consisterait à être en lien direct avec la Gendarmerie afin d'alerter rapidement en cas de démarchage douteux à domicile ou de suspicion de repérages liés à un risque de cambriolage.

Les citoyens référents en question, qui suivront une formation spécifique de la Gendarmerie, ne devront en aucun cas dépasser le cadre de leur mission. Seuls les risques de cambriolages et la lutte contre le démarchage illégal, sont l'objet de cette démarche de « Participation citoyenne ».

Au niveau local, les communes de Francheville, Vernois les Vesvres, Is sur Tille et Lux se sont engagées dans cette démarche.

Après avoir entendu la présentation de la Gendarmerie, le Conseil Municipal propose d'informer la population du projet et de recueillir d'éventuelles candidatures de citoyens volontaires pour devenir référents. En fonction des réponses obtenues, une suite favorable ou défavorable sera donnée au projet.

## **Projet d'enfouissement des réseaux aériens de la Rue des Boudrots, de la Rue de la Commune et du Chemin de la Montée**

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre l'enfouissement des réseaux secs (électriques, téléphoniques et d'éclairage public) dans le village.

Actuellement, des travaux d'enfouissement ont lieu Rue de la Chapelle, Petite Rue de la Chapelle et Impasse des Champs.

Une nouvelle tranche de travaux est programmée pour la Rue des Boudrots, la Rue de la Commune et le Chemin de la Montée.

Ces travaux seront subventionnés par le SICECO et le Conseil Départemental.

Le choix de la Rue des Boudrots s'explique par le fait qu'il s'agit d'une voie départementale (RD 996) dont la couche de roulement et les trottoirs n'ont pas été refaits depuis près de 40 ans. Il est préférable d'effectuer l'enfouissement des réseaux avant toute réfection de la voirie.

Le Chemin de la Montée étant dans le prolongement de la Rue des Boudrots, il est logique de l'intégrer au projet. Enfin, l'enfouissement Rue de la Commune se justifie par le fait de faire la jonction en matière d'enfouissement des réseaux entre la Rue des Boudrots et la Grande Rue.

L'enfouissement permet une dissimulation des câbles, un éclairage public de meilleure qualité et plus économe en termes de consommation d'énergie, une sécurisation et une mise aux normes du réseau.

L'enfouissement des réseaux dans ce nouveau secteur interviendrait en 2020, en fonction des crédits disponibles du SICECO.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le projet d'enfouissement des réseaux de la Rue des Boudrots, de la Rue de la Commune et du Chemin de la Montée.*

## **Renouvellement du contrat d'entretien de la Commune avec l'entreprise Nat'Urena**

Le contrat d'entretien de la Commune avec l'entreprise Nat'Urena arrive à son terme le 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal dresse le bilan de ce contrat : l'entretien donne satisfaction et il est proposé de poursuivre à l'identique pour les trois prochaines années (2019-2020-2021).

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le renouvellement du contrat d'entretien de la Commune avec l'entreprise Nat'Urena pour la période 2019-2020-2021.*

## **Modification du tableau de classement des voies communales : ajouts de linéaires de voies communales**

La Commune dispose d'un tableau de classement très ancien dans lequel les voies communales sont catégorisées en chemins, rues et places.

La longueur totale des chemins classés et des rues (6119 mètres linéaires pour Moloy) ont une incidence sur une partie du montant des dotations de l'Etat ainsi que sur la possibilité d'obtenir ou non des subventions (les subventions ne sont versées que pour les voies classés uniquement).

La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales date de 2001.

Désormais, il s'agit d'une procédure dispensée d'enquête publique, ce qui simplifie considérablement la démarche.

Le Maire propose de mettre à jour le tableau de classement sur deux points :

- Ajout de 38 mètres de longueur de voirie classée pour le Chemin de la Montée (suite à l'extension de la voirie en 2015 pour desservir 2 nouvelles constructions)
- Ajout de 41 mètres de longueur de voirie classée suite à l'acquisition par la Commune de la petite rue située derrière la maison de M. Jean Moreau (au titre des biens sans maître). Cette nouvelle voie communale prendra la dénomination de « Petite Rue des Boudrot ». Le fait de garder un nom très proche de la Rue des Boudrots existante permettra aux riverains de ne pas avoir à effectuer de démarches de changement d'adresse pour la bonne arrivée du courrier.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la modification du tableau de classement des voies communales proposée.*

### **Questions diverses**

1. Le Maire indique que la date de l'arbre de Noël est fixée au dimanche 9 décembre 2018 à 16h00 et que le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 janvier 2019 à 12h30.
2. Le Maire indique qu'un contact a été pris avec la Covati afin que les habitants de Moloy qui souhaitent bénéficier de cours d'initiation à l'informatique puissent profiter d'ateliers gratuits pour débutants. Un papier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour évaluer le nombre potentiel de participants.
3. La remorque communale est en train d'être réparée de manière bénévole par M. Guy Chanussot, que le Conseil Municipal remercie vivement.
4. La Commune de Courtivron est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZA 24 sur le territoire de la Commune de Moloy. La Commune de Courtivron a revu son prix de vente de départ à la baisse et propose désormais de vendre cette parcelle 500 euros pour environ 950 mètres carrés. Le Conseil Municipal de Moloy considère qu'il est d'utilité publique d'acheter cette parcelle, en particulier du fait de son rôle de desserte. La proposition est acceptée et un acte administratif de vente sera conclu entre les deux communes.

5. Le Maire indique que, d'un commun accord avec Mme. Béatrice Colson, secrétaire de Mairie, son volume horaire à la Mairie de Moly passera de 10 heures hebdomadaires à 9 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La conséquence sera une baisse du coût de secrétariat pour la Commune de Moly. Cette modification entre dans le cadre de la mise en place d'un service de secrétariat intercommunal au sein de la COVATI. Les horaires d'ouverture de la Mairie ne changeront pas. M. le Maire en profite pour remercier Béatrice Colson pour la qualité de son travail.
6. Le Maire présente la demande de la société ENGIE, qui souhaite louer des locaux professionnels sur le secteur afin d'avoir des équipes présentes en permanence à proximité du site éolien d'Echalot qu'ils exploitent. La Commune ne dispose pas de locaux mais une hypothèse est évoquée par le biais de locaux privés. ENGIE recherche un local de stockage de petit matériel, des bureaux et un espace sanitaires/vestiaires. L'enjeu est important car quatre emplois pourraient être induits sur le site. Une visite aura lieu le 19 novembre afin de faire visiter des locaux sur Moly.
7. M. Fabrice LANIER fait un point sur le projet de réalimentation de la fontaine située rue de la Chapelle. Des travaux sont en cours grâce à des volontaires et au soutien bénévole de M. Franck URENA.
8. Le papier peint de la cuisine du rez-de-chaussée de la Cure est très dégradé du fait du remplacement de la chaudière début 2018. La Commune s'est engagée auprès des nouveaux locataires à remettre en état la cuisine début 2019. Un devis a été demandé à Raphaël BARTHELEMY pour repeindre le plafond, retirer l'ancien papier peint et poser une toile de verre peinte. Le devis, d'un montant de 950 € HT, est approuvé unanimement par le Conseil Municipal.
9. Dans le cadre des travaux de réaménagement de la Cour de la Mairie, le Conseil Municipal décide que les noisetiers situés au fond du terrain seront supprimés pour deux motifs : ils dégradent considérablement le mur en pierres et ils risquent de freiner le bon développement du futur verger conservatoire.
10. Le Maire évoque la discussion qui est en cours entre Moly, Valduc et la Covati sur une possible future implantation de micro-crèche, sur le modèle de ce qui a été fait à Gemeaux. Le Conseil Municipal est invité à donner son sentiment sur le projet. Le préalable au démarrage du projet sera le lancement d'une étude afin d'évaluer si les besoins sur le territoire de Moly et des alentours justifient la création d'une micro-crèche.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

**Pour extrait conforme  
au Registre des Délibérations  
Le Maire,  
M. Florian PAQUET**

